



STRUCTURES DE TRAVAIL POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

CONSTRUCTION - EXTENSIONS

Pourquoi ?

Pour soutenir les Entreprises Adaptées et Etablissements et Services d'aides par le Travail (ESAT), qui constituent un vecteur d'insertion professionnelle et sociale pour les personnes en situation de handicap.

Pour qui ?

- les Entreprises Adaptées
- les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

Pour quelles opérations ?

Pour les projets d'investissement, constructions ou extensions de bâtiments (hors frais d'acquisition de terrain).

Où ?

Toute l'Alsace.

Combien ?

- Pour les ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) , 10% du coût HT des dépenses éligibles.
- Pour les Entreprises Adaptées, 25% des dépenses HT

Cette aide s'inscrit dans le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*, qui autorise le versement d'un montant maximum de 200 000 € par période de 3 ans, toutes aides de *minimis* confondues.

L'aide régionale est limitée aux investissements conduisant à augmenter le nombre d'embauche de personnes en situation de handicap.

Comment ?

La demande est adressée au Président du Conseil Régional d'Alsace et doit comprendre une présentation

- de la structure,
- du projet (descriptif et plan),
- le budget de l'opération (détail des dépenses, plan de financement),
- le permis de construire,
- tout document justifiant de l'embauche des personnes.

La demande doit être impérativement déposée avant la réalisation des investissements (dates des factures).

Contact :

Région Alsace

Direction de la Compétitivité et de la Connaissance

1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél. : 03 88 15 65 83

dcc2@region-alsace.eu

En bref

Investissement, construction ou extension des établissements favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

- subvention allant jusqu'à 25% du coût hors taxe de l'investissement sous réserve d'une création d'emploi.